



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 32355

## Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les réseaux d'aides spécialisées en milieu rural. Les réseaux d'aides spécialisées contribuent à lutter efficacement contre l'échec scolaire. Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les rééducateurs de ces réseaux rencontrent des difficultés croissantes. Compte tenu du nécessaire nombre de déplacements pour assurer le bon déroulement de leur mission en milieu rural, les frais de déplacements alloués ne permettent pas de couvrir les frais engagés. Cette situation se traduit par un désintérêt croissant pour ces postes. Aussi, connaissant son attachement à lutter contre l'échec scolaire et à garantir l'égalité des chances, il apparaît important de mener une réflexion sur l'adaptation des moyens dont disposent les réseaux d'aides spécialisées en milieu rural. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'elle est prête à prendre afin de lui apporter une solution.

## Texte de la réponse

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté sont une ressource importante en milieu rural, en particulier dans les départements peu pourvus en centres spécialisés ou lieux de consultation. La concertation et la collaboration des maîtres et personnels spécialisés des RASED permettent l'analyse des difficultés, la conception et la mise en oeuvre des actions appropriées. Au regard des frais de déplacement des personnels des RASED, les dépenses, inscrites sur un chapitre à crédits limitatifs, ne peuvent dépasser les possibilités ouvertes sur le chapitre et la ligne correspondants. La détermination des enveloppes de crédits affectés aux différentes catégories de personnels itinérants est fixée par l'inspecteur d'académie, compte tenu des priorités arrêtées au plan local.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Idiart](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32355

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire :** enseignement scolaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juillet 1999, page 4079

**Réponse publiée le :** 29 novembre 1999, page 6845